

Maromme, le 28 janvier 2026

MAROMME DIT «STOP» AUX POIDS LOURDS

La Ville de Maromme vient de prendre un arrêté visant à interdire le passage des poids lourds en centre-ville, afin d'améliorer le trafic routier et la qualité de vie de ses habitants.

Maromme est aujourd'hui traversée par un flux très important de véhicules de transport de marchandises qui relient l'A150 à l'A28 et sont souvent liés aux échanges commerciaux entre le port de Rouen et le nord de l'Europe.

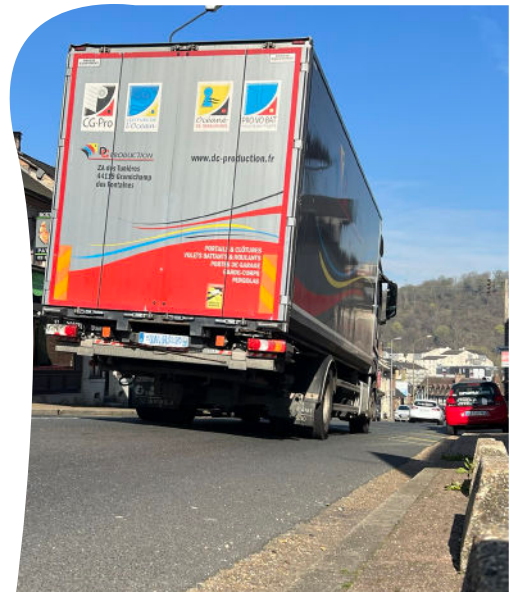
La commune, qui fait malgré elle office de « contournement ouest » de Rouen en raison de sa situation géographique, voit ainsi une part significative du trafic de poids lourds transiter quotidiennement par son centre-ville.

Or, la présence massive et continue de ces véhicules dans l'espace urbain, au sein de zones résidentielles et commerciales, n'est pas sans poser de multiples problèmes. En effet, ce transport routier de grande ampleur accentue la dégradation des conditions de circulation qui sont déjà difficiles sur les axes principaux, engendre des difficultés de partage de la voirie avec les autres usagers en causant des problèmes de sécurité et génère d'importantes nuisances sonores et vibratoires.

Alors que la Municipalité veille à améliorer l'attractivité de son territoire - en transformant notamment son centre-ville pour le rendre plus apaisé et plus accessible aux mobilités douces comme aux piétons - il était devenu impératif d'agir.

Aussi, après avoir contacté les villes voisines et pris attache auprès du pôle de proximité de la Métropole, le Maire, David Lamiray a signé un arrêté interdisant l'accès à la rue des Martyrs de la Résistance et à la route de Dieppe aux véhicules en transit de 7,5 tonnes (sauf desserte locale) sur la commune de Maromme.

Ces axes étant classés « routes à grande circulation », les services de la Préfecture dont ils relèvent vont désormais devoir se prononcer sur la mise en œuvre de cette décision municipale. La Ville espère néanmoins que cette initiative sera validée pour permettre la réorientation du flux de poids lourds sur l'itinéraire autoroutier « A150 - A151 - A29 - A28 » et ainsi préserver la qualité de vie au coeur de la vallée du Cailly.



Maxime Morlaine

Directeur du service communication
Mail : maxime.morlaine@maromme.fr
Tél. : 06 49 40 99 78